

VECTOR

VECTOR – TOP MANAGERS MIXED

Information Importante

Les droits et obligations des investisseurs, ainsi que leur relation contractuelle avec Vector (la «SICAV»), sont exposés dans le prospectus complet de la SICAV, actuellement en vigueur (le «Prospectus Complet»). Ce dernier, ainsi que les rapports périodiques de la SICAV, peuvent être obtenus, sans frais, auprès du siège social de la SICAV.

Ce prospectus simplifié contient les informations principales sur le compartiment Vector – Top Managers Mixed (le «Compartiment»). Pour plus d'informations préalables à tout investissement, les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus Complet.

La SICAV est une société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples, constituée pour une durée indéterminée sous la forme d'une société anonyme le 8 juillet 2002, et régie par la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée. La SICAV peut à tous moment créer de nouveaux compartiments, auquel cas le Prospectus Complet sera mis à jour.

Détails du Compartiment:

Type d'investissements	Principalement des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC
Date à laquelle le compartiment a été lancé	22 novembre 2010
Distributeur	Vector Asset Management S.A.
Banque Dépositaire et Administration Centrale	Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Luxembourg («BPERE»)
Société de Gestion	Vector Asset Management S.A.
Gestionnaire	Vector Asset Management S.A.
Conseiller	Vector Conseil S.A., Luxembourg
Co-Promoteurs	Vector Asset Management S.A. et BPERE
Réviseur d'entreprises agréé	BDO Audit S.A., Luxembourg
Etat de constitution de la SICAV	Grand Duché de Luxembourg
Autorité de Contrôle	Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg
Type de parts offertes	Actions nominatives
Devise de Référence	La devise du Compartiment est l'EURO
Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire	Chaque lundi et le premier jour de l'année (Jour d'Evaluation)

VISA 2010/68670-3445-5-PS

L'apposition du visa ne peut en aucun cas servir d'argument de publicité
Luxembourg, le 02/12/2010
Commission de Surveillance du Secteur Financier

Publication de la Valeur Nette d'Inventaire	Elle est rendue publique au siège social de la SICAV à chaque Jour d'Evaluation
----------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Objectif d'Investissement La SICAV place les actifs de chaque compartiment en valeurs mobilières conformément à la politique d'investissement telle que décrite pour chaque compartiment dans l'Annexe à ce prospectus et en respectant le principe de diversification des risques.

Stratégie d'Investissement Le Compartiment vise une croissance du capital à moyen terme en investissant typiquement 80% (mais en tout état de cause, au minimum 50%) de ses actifs nets dans des OPCVM et/ou OPC ayant une politique de gestion mixte et flexible.

Le Compartiment investit dans typiquement 6 à 12 OPCVM et/ou OPC mixtes gérés par des gestionnaires sélectionnés qui, en fonction des circonstances du marché, font évoluer le profil de risque de leurs OPCVM et/ou OPC grâce à une politique de gestion flexible. En effet, ces gestionnaires investiront, de manière autonome, dans une combinaison de différentes classes d'actifs en fonction des circonstances du marché et d'une diversification sectorielle et géographique.

Ainsi le Compartiment regroupe les meilleurs gestionnaires en un seul compartiment et poursuivra, en fonction des visions de gestion sous-jacentes, un profil de risque variable avec une diversification appropriée.

La sélection des OPCVM et/ou OPC est effectuée d'une manière objective et rigoureuse qui regroupe des analyses internes périodiques de la performance des OPCVM et/ou OPC, les «maximal drawdown» historiques des OPCVM et/ou OPC, de l'évaluation réalisée par Morningstar et de la méthodologie du gestionnaire.

Ce Compartiment peut être investi pour le solde dans d'autres OPCVM et/ou OPC qui investissent leurs actifs en actions, en obligations ou en instruments du marché monétaire ou qui ont une exposition à des matières premières, ou directement dans des valeurs mobilières permises. Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités, si les circonstances du marché le requièrent.

Le Compartiment pourra également utiliser les techniques et instruments financiers dans un but de couverture dans les limites définies dans la section 3. «Restrictions d'Investissement», sous-section VII. de la partie générale du Prospectus Complet.

Profil de Risque du Compartiment

Les investissements du Compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi.

Pour de plus amples renseignements au sujet des risques associés à un placement dans un fonds d'actions plaçant ses actifs dans d'autres fonds d'actions situés le cas échéant dans des pays émergents, les investisseurs sont invités à consulter la section 2. «Politique et Objectifs d'Investissement» du Prospectus Complet.

Profil de l'Investisseur Type

Le Compartiment convient aux investisseurs acceptant un risque modéré et qui privilégient la performance à long terme et qui acceptent, le cas échéant, une baisse à moyen terme de la valeur nette d'inventaire de leur portefeuille.

L'horizon d'investissement minimum recommandé est de quatre ans.

Il est recommandé aux investisseurs de solliciter de leur conseiller fiscal un avis sur les conséquences d'une souscription d'actions du Compartiment.

Performance

Le Compartiment n'ayant été lancé que très récemment, aucune performance historique n'est actuellement disponible.

Affectation des Résultats

A la date de ce prospectus, le Compartiment offre des actions de capitalisation dans les classes I CAP et A CAP et des actions de distribution mixtes dans la classe I DIV.

Charges et Frais du Compartiment

<p>Frais Payables par le Compartiment (ces frais sont pris en charge par le Compartiment mais diminuent la valeur de l'investissement dans le Compartiment)</p>	<p>La Société de Gestion percevra une commission annuelle de maximum 0,10% des actifs nets du Compartiment. L'ensemble des frais de banque dépositaire et d'administration centrale (hors frais de transaction sur titres et frais opérationnels, frais des correspondants et frais liés à la vie sociale de la SICAV), représente un taux maximum de 0,22 % des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Les frais de gestion et de conseil représentent pour les actions I CAP et I DIV un taux maximum de 0,75% des actifs nets des classes concernées et pour les actions A CAP et A DIV un taux maximum de 1,20% des actifs nets des classes concernées.</p> <p>Ces commissions sont payables trimestriellement et sont calculées sur base de la moyenne des actifs nets du Compartiment ou, le cas échéant, des classes concernées pour le trimestre considéré. Un minimum de EUR 70.000 par an est versé à la banque dépositaire pour tous les compartiments de la SICAV confondus.</p>
<p>Frais Payables Directement par l'Investisseur</p>	<p>- I CAP: actions offertes à certaines catégories d'investisseurs approuvés par le Conseil d'Administration et/ou la Société de Gestion. Commission d'entrée: 2%. Commission de rachat: maximum 0,25% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>- A CAP: actions offertes aux investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de certains distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion. Commission d'entrée: maximum 2%. Commission de rachat: maximum 0,25% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>- I DIV: actions offertes à certaines catégories d'investisseurs approuvés par le Conseil d'Administration et/ou la Société de Gestion. Commission d'entrée: 2%. Commission de rachat: maximum 0,25% au profit de la classe désinvestie.</p>

	<p>- A DIV¹: actions offertes aux investisseurs souscrivant par l'intermédiaire de certains distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion.</p> <p>Commission d'entrée: maximum 2%.</p> <p>Commission de rachat: maximum 0,25% au profit de la classe désinvestie.</p> <p>Aucune commission de conversion n'est prélevée pour aucune classe.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Imposition du Compartiment

Le Compartiment n'est assujéti, à ce jour, à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu et les plus-values.

La SICAV est soumise à Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05% des actifs nets de chacun de ses compartiments, payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre concerné.

Considérations fiscales européennes

En vertu de la Directive du Conseil 2003/48/CE, les Etats Membres de l'Union Européenne devront fournir aux autorités fiscales d'un autre Etat Membre les détails de paiement d'intérêts ou d'autres revenus semblables payés par une personne dans leurs juridictions à un résident individuel de cet autre Etat Membre, tout en tenant compte du droit de certains Etats Membres de pouvoir opter pour un système de retenue à la source pour une période de transition en vertu de ces paiements.

Les conditions dans lesquelles un Etat Membre peut procéder à l'échange d'informations ou à la retenue à la source sont plus amplement décrites dans la section 16. "Imposition", sous-section 16.2 "Imposition des actionnaires" du Prospectus Complet.

Souscriptions/Rachats/Conversions

Il est possible de souscrire, racheter ou convertir des actions du Compartiment auprès de l'Administration Centrale de la SICAV.

¹ Cette classe n'est actuellement pas ouverte à la souscription mais pourrait l'être ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.

Afin d'être traitée pour un Jour d'Evaluation donné, la demande de souscription/rachat/conversion doit être reçue par l'Administration Centrale de la SICAV avant 18 heures (heure de Luxembourg) le jour ouvrable précédant ce Jour d'Evaluation. Les demandes notifiées après cette limite seront traitées pour le Jour d'Evaluation suivant. Le prix de souscription/rachat de chaque action est payable dans les 5 jours ouvrables bancaires suivants le Jour d'Evaluation applicable.

La demande de souscription/rachat/conversion doit être adressée, par écrit, télex ou télécopie à l'Administration Centrale de la SICAV.

Pour Plus d'Informations Contacter Werner Smets / Thierry Vandeghinste
(administrateurs de la SICAV)
Tel +32 475 386 827 / Fax +352 24 88 86 17
Email «Werner.Smets@vectorfund.eu» et
«Thierry.Vandeghinste@vectorfund.eu»